

The background is a solid blue color. It is decorated with several stylized white floral or star-like motifs. These motifs are composed of multiple pointed, petal-like shapes radiating from a central point. They are scattered across the page, with some appearing as small, faint elements and others as larger, more prominent designs. The overall aesthetic is clean and modern.

Umam

**Rapport annuel
Exercice 2011**

Sommaire

Conseil d'administration	p.3
Liste des adhérents	p.4
Rapport du conseil d'administration	p.5
Rapport du Commissaire aux comptes	p.9
Compte de résultats	p.10
Bilan	p.12
Annexes aux comptes 2011.....	p.14
Résolutions	p.34

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Avant l'assemblée générale du 12 juin 2012

Président honoraire : **Wim-Jean de Zeeuw †**

Président : Gilles Dupin

Vice-Présidents : Daniel Blot
Jean-Pierre Seroin
Paul Tassel

Secrétaire : Jean Guérard

Administrateurs : **Léon Ethève**
Georges Lasne
Hervé Delaunay Driquert

À l'issue de l'assemblée générale du 12 juin 2012

Président : **Gilles Dupin**

Vice-Présidents : **Daniel Blot**
Jean-Pierre Seroin
Paul Tassel

Secrétaire : **Jean Guérard**

Administrateurs : **Léon Ethève**
Hervé Delaunay Driquert

DIRECTION GÉNÉRALE

Jean-Marc Poisson

Mutuelles adhérentes à l'Union au jour de l'assemblée générale

France Réunion Assurance Mutuelle (Fram)

- Président : Léon Ethève

La Comtoise

- Président : Georges Lasne

La Mutuelle de Cluny Assurances

- Président : Marc Planchon

Le Renom Assurances

- Président : Geneviève Chapaton

Mutuelle d'Assurance du Midi (Mam)

- Président : Jacques Gelac

Mutuelle d'Assurance des Techniciens de l'Education Routière (Master)

- Président : Daniel Blot

Mutuelle Centrale d'Assurances (Mca)

- Président : Paul Tassel

Mutuelle d'assurances des négociants et loueurs de matériels de travaux publics manutention agricoles et divers (Mutp)

- Président : Hervé Delaunay Driquet

Société Mutuelle d'Assurance des Musiciens et des Métiers de la Musique (Smammm)

- Président : François Mayrand

RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2011

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément aux statuts, pour vous rendre compte des opérations réalisées par la société au cours de l'exercice écoulé, vous présenter les comptes de résultat et le bilan arrêtés au 31 décembre 2011 et soumettre à votre approbation les différentes résolutions inscrites à l'ordre du jour.

1. Le cadre institutionnel et ses évolutions

Structure fédérant désormais 9 sociétés mutuelles d'assurances, cinq ayant une zone de chalandise locale, les quatre autres étant liées de façon plus ou moins institutionnelles à des organisations professionnelles, en les réassurant à 100 % et en se portant caution solidaire de leurs engagements dans les conditions fixées à l'article L 322-26-3 du Code des assurances, l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau s'est attachée en 2011 à continuer de tirer les conséquences du rapport produit par le Service du Contrôle des Assurances mettant en exergue l'absence totale de contrôle par l'Union de l'activité développée par ses adhérents, et des risques qu'ils souscrivent.

Cette volonté affichée de l'Union de se préoccuper par elle-même de sa propre destinée tranche avec la démarche affirmée jusque-là de faire porter la responsabilité des carences et des dysfonctionnements relevés par le Service du Contrôle des Assurances sur une prétendue absence de moyens mis à sa disposition par le groupe Monceau Assurances, appelé par ailleurs à la rescousse pour renforcer la surface financière de l'Union. C'est oublier que l'Union affichait en 2009 un ratio de frais généraux très supérieur aux normes habituelles de 42,5 %, conduisant à s'interroger sur le coût supplémentaire des moyens dont l'Union prétendait avoir besoin. Ce ratio s'est amélioré en 2010, à 39,5 %, avant d'augmenter de nouveau en 2011 à 40,4 %, et reste en tout état de cause à un niveau très élevé.

Quant à recourir au mécanisme de solidarité financière entre membres adhérents de Monceau Assurances, concours financier qui, à l'intérieur de certaines limites, ne peut être refusé, aurait supposé dans la situation particulière de l'Union, qui a déjà épuisé "ses droits de tirage", un accord unanime du

Conseil d'administration de Monceau Assurances, qui n'aurait pas été acquis, faute par l'Union de produire un plan d'actions précis permettant de répondre aux critiques, très largement fondées, formulées par le Service du Contrôle des Assurances, sur l'absence de tout contrôle par l'Union de l'activité de ses adhérents.

Réaffirmé à l'occasion du changement de dirigeants intervenu à l'issue de l'Assemblée générale de juin 2010, le principe, conforme au bon sens commun, de réserver le pouvoir de décision, avec son corollaire un droit de contrôle très étendu, à ceux qui en supportent les conséquences financières, suppose que certains adhérents renoncent aux pratiques hasardeuses qu'ils ont développées en dehors de tout contrôle, et abandonnent un certain nombre de prérogatives, qui ne leur appartiennent normalement pas, qu'ils ont acquis par défaut. Parallèlement, l'accent était mis sur les responsabilités qu'encourent les dirigeants des mutuelles adhérentes en application des dispositions de l'article R 322-56 du Code des assurances.

En 2010, le travail s'était concentré sur les cas des Assurances Mutuelles Méditerranéennes, de la Mutuelle d'Assurances de Guadeloupe (Mag) et de la Comtoise, qui constituaient les urgences prioritaires. Dans le prolongement de ces travaux et réflexions menés durant l'exercice 2010, deux de ces dossiers ont aboutis en 2011.

Le portefeuille des Assurances Mutuelles Méditerranéennes a été résilié dans sa totalité, et les affaires qui remplissaient les conditions techniques imposées par le réassureur mutualiste ont été souscrites par Monceau Générale Assurances, qui dispose d'une agence en Avignon. La société a ensuite été absorbée par la Mutuelle Centrale d'Assurances, après approbation des assemblées générales extraordinaires des deux sociétés, de sorte que l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau garantit, au travers de son adhérent la Mutuelle Centrale d'Assurances, la bonne fin de la liquidation des engagements souscrits par les Assurances Mutuelles Méditerranéennes.

Quant à la Mutuelle d'Assurances de Guadeloupe, le problème posé par la démission du conseil d'administration abandonnant la mutuelle à l'administrateur provisoire nommé par le Tribunal de Pointe à Pitre a trouvé une solution après concertation entre les dirigeants de l'Union, ceux de Monceau Générale Assurances, les représentants de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et l'administrateur

provisoire : le portefeuille avec ses droits et obligations a été transféré à effet du 1^{er} janvier 2011 à Monceau Générale Assurances, qui a délivré un mandat d'agent général à la société AgorAssur Outre-mer, créée pour l'occasion afin de maintenir localement la continuité du service aux sociétaires. Puis la Mutuelle d'Assurances de Guadeloupe a été absorbée par la Mutuelle Centrale d'Assurances, de sorte que l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau garantit, au travers de son adhérent la Mutuelle Centrale d'Assurances, la bonne fin de la liquidation des engagements souscrits avant le 1^{er} janvier 2011 par la Mutuelle d'Assurance de Guadeloupe.

Ces deux opérations ont eu pour effet en 2011 d'abaisser de deux unités le nombre d'adhérents de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau, mais surtout de réduire pour l'avenir l'importance des risques souscrits et réassurés par elle, allégeant ses besoins futurs de marge de solvabilité.

Le contrôle amorcé en 2010 de l'activité de la Comtoise s'est lui prolongé en 2011, permettant de limiter les risques de dérapages mal contrôlés de celle-ci.

Concernant les autres mutuelles de l'Union, les évolutions les plus significatives ont été enregistrées avec la Master. Le licenciement pour faute grave du directeur des opérations a ouvert la voie à un processus d'évolution conforme aux aspirations de l'Union, avec la nomination d'un nouveau directeur général, cadre chevronné de Monceau assurances dommages, et la centralisation programmée pour 2012 de la gestion des sinistres à Vendôme. Une solution a également été mise en place pour diffuser, dans un cadre juridique conforté, des garanties financières aux sociétaires.

S'agissant de la Mutuelle des Musiciens, le transfert de l'ensemble de la gestion à Vendôme est intervenu au début de 2012, permettant de supprimer le risque que faisait peser sur l'entreprise son seul salarié, laissé en dehors de tout contrôle.

Au-delà ce transfert à Vendôme, a également été approuvé par le Conseil d'administration le principe d'une transformation profonde du mode d'exercice de son activité par la Mutuelle par le recours à une structure associative, souscriptrice de contrats collectifs placés auprès de Monceau Générale Assurances, ce qui permettra aux animateurs de la mutuelle de capitaliser sur l'affectio societatis propre à l'environnement des métiers de la musique, tout en s'affranchissant des contraintes et responsabilités qui pèsent sur les dirigeants d'une entreprise d'assurance. Cette évolution devrait être concrétisée avant la fin de 2012.

Le cas de France Réunion Assurance Mutuelle (Fram) devrait quant à lui trouver une issue similaire à celle adoptée pour la Mutuelle d'Assurances de

Guadeloupe : transfert de portefeuille à Monceau Générale Assurances, qui confiera à AgorAssur Outremer un mandat d'agent général avec délégation de gestion. Le Conseil d'administration de l'Union et de la Fram en ont approuvé la démarche, non sans quelques réticences, aggravées par le départ du Directeur général en place, qui a quitté l'entreprise en août.

Le cas de la Mutp s'est avéré plus problématique. Fin 2011, des discussions avaient permis de progresser dans la recherche d'une solution qui satisfasse l'ensemble des parties : le projet de création d'un cabinet de courtage par le personnel salarié de la Mutp, auquel Monceau Générale Assurances aurait délivré une convention de souscription avec délégation de gestion. Des difficultés rencontrées ensuite ont retardé l'avancement des travaux, perturbés par le comportement du directeur des opérations de la Mutp, qui s'est en particulier opposé à l'examen des affaires en portefeuille par les représentants de l'Union. Cette situation a conduit l'Union à résilier la convention de réassurance signée avec la Mutp à effet du 31 décembre 2012, décision soumise à votre approbation.

2. Les résultats et comptes de l'exercice 2011

Les comptes de résultats techniques et non techniques appellent les principales remarques suivantes :

- une régression du chiffre d'affaires de 16 %, à 17.617 k€ contre 20.953 k€ au titre de 2010. Plusieurs raisons expliquent cette évolution. En premier lieu, le volume d'affaires de mutuelles importantes de l'Union a baissé ; il en est ainsi de la Mutuelle Centrale d'Assurances, dont le renforcement de la rigueur de gestion s'est traduit par une baisse d'environ 20 % de son chiffre d'affaires. Le portefeuille de la Comtoise a également été réduit, le volume de primes étant divisé par deux. Le second tient à l'arrêt de l'activité de la Mag, qui a été absorbée par la Mutuelle Centrale d'Assurances à effet du 1^{er} janvier 2011 tandis que son portefeuille de contrat a été transféré à Monceau Générale Assurances à compter de cette même date. Ces baisses de chiffre d'affaires sont en partie atténuées par une croissance des portefeuilles de la Master et de la Mutuelle des Musiciens ;
- les résultats techniques se tiennent globalement très bien. La charge de sinistres est certes en légère augmentation, à 15.796 k€ contre 15.507 k€ en 2010, mais est pénalisée par la dégradation de plus de 5 M€ d'un sinistre corporel en RC automobile relatif à 2007 sur le portefeuille de la Master, qui pourrait in fine se terminer à un coût bien moindre. Malgré cela, le déficit technique brut de réassurance reste limité à 2.335 k€ ;

- une diminution de 13,7 % des frais généraux supportés par l'entreprise, à 7.126 k€ contre 8.258 k€, s'expliquant par une bonne maîtrise des frais engagés par les groupements de moyens auxquels participe la société, qui ne dispose pas de moyens propres ;
- un soutien du réassureur mutualiste, qui bonifie le compte technique brut de 2.895k€, contre 577 k€ en 2010, cette forte augmentation étant due à la cession d'une part très importante du mali sur le sinistre de la Master mentionné supra ;
- un résultat comptable en excédent de 1.365 k€, contre 1.072 k€ en 2010, bienvenu pour conforter les fonds propres comptables de l'entreprise.

Au 31 décembre 2011, ceux-ci s'élèvent à 4.674 k€, excédant ainsi le montant du fonds de garantie à constituer (3.500 k€) lui-même supérieur à l'exigence réglementaire de marge de solvabilité (1.987 k€). Si l'on prend en compte, à l'intérieur des plafonds prévus par la réglementation, les dettes subordonnées (994 k€), le montant du rappel de cotisation possible pour le même montant, les éléments constitutifs de marge atteignent 6.662 k€, renforçant l'apparence d'une situation financière confortable. L'état de couverture des engagements réglementés par des actifs admis laisse apparaître un excédent de 5.169 k€.

Enfin, la société a bénéficié des compétences mises à disposition par son réassureur mutualiste pour préparer l'entrée en vigueur de la directive "solvabilité II", prévue à ce stade au 1^{er} janvier 2014. La réflexion sur le pilier II de "solvabilité II", relatif aux aspects de gouvernance, s'est notamment affinée. Elle a en partie motivé une refonte partielle du traité d'adhésion à Monceau Assurances, avalisée par votre conseil d'administration, visant à renforcer le contrôle par Monceau Assurances de l'activité de ses adhérents et la cohésion de cet ensemble, comme tel était le cas à l'époque d'une direction générale commune à tous les adhérents, pratique mise à mal par le décret de mars 2003 qui a limité le nombre de mandat de direction générale de sociétés d'assurance mutuelle susceptible d'être détenu par une même personne physique

Sur les aspects quantitatifs, au regard des résultats des tests effectués notamment à l'occasion de l'enquête d'impact n° 5 préalable à l'entrée en vigueur de cette directive, l'Union satisferait aux futures exigences réglementaires de solvabilité.

Un optimisme excessif ne serait toutefois être de mise : d'une part parce que les excédents de couverture de la marge de solvabilité calculée dans le futur référentiel sont très faibles au regard de la volatilité, reconnue par tous, des résultats auxquels conduisent les formules employées ; d'autre part, parce que les carences de l'entreprise en matière de contrôle pourront être pénalisées, s'il n'y est pas complètement remédié d'ici là, par une exigence accrue de marge à constituer.

3. Les résolutions

Il vous est proposé de vous prononcer sur l'opération de transfert vers Monceau Générale Assurances du portefeuille de contrats de France Réunion Assurance Mutuelle (Fram), et de la fusion absorption de cette dernière par la Mutuelle Centrale d'Assurances.

Cette opération est motivée par le fait que la Fram connaît depuis plusieurs années des difficultés de développement, tandis que ses coûts de fonctionnement ont continué de progresser, la conduisant à régulièrement solliciter un soutien financier auprès de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau pour équilibrer ses comptes.

En outre, adhérent de l'Union, la mutuelle n'échappe pas aux critiques formulées par le Service du Contrôle des Assurances dans un rapport sur les comptes et la gestion de l'Union, mettant en exergue l'absence de tout contrôle par l'Union de l'activité de ses adhérents, qui s'abstiennent en retour de tout compte rendu ou rapport qui permettraient à l'Union l'exercice de ce contrôle. Cette situation fait peser sur les administrateurs une responsabilité qu'ils ne peuvent et ne veulent pas assumer, d'autant que cette responsabilité ira en croissant avec l'entrée en vigueur des dispositions prévues par la directive Solvabilité II. En revanche, le portefeuille constitué, s'il ne se développe pas, fournit de bons résultats techniques.

Monceau Générale Assurances est une société anonyme d'assurance, filiale à 100 % de la Mutuelle Centrale de Réassurance, adhérent comme l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau de la société de réassurance Monceau Assurances.

Principale entité du groupe Monceau Assurances en assurance directe IARD, la plus solvable également, Monceau Générale Assurances est spécialisée dans la conception, la distribution et la gestion de contrats d'assurances du même type que ceux proposés par la Fram (automobile, habitation) à une clientèle dont le profil est similaire à celui des sociétaires de la Fram. Les modalités de distribution retenues par les deux entreprises sont similaires puisque la Fram utilise un point de vente de salariés, et MGA des agences confiées soit à des salariés de ses filiales AgorAssur ou AgorAssur Outremer, soit à des agents généraux. Pour sa relation avec ses points de vente, Monceau Générale Assurances est dotée d'outils de gestion automatisée et de procédures de contrôle interne propres à satisfaire à ses obligations réglementaires en la matière, sans équivalent à la Fram. Pour l'animation de ses points de vente et en favoriser le développement, Monceau Générale Assurances a mis en place une structure d'encadrement, qui pourra bénéficier au développement de l'activité sur l'île de la Réunion, qui représente un coût que la Fram seule ne peut supporter.

Il vous est proposé d'approuver :

- le projet de convention de transfert de la totalité du portefeuille des affaires en cours de la Fram à Monceau Générale Assurances à effet du 1^{er} janvier 2012 ;
- le projet de traité de fusion-absorption de la Fram par la Mutuelle Centrale d'Assurances ; la Fram ne disposant plus d'aucun contrat en cours après le transfert de son portefeuille de contrats, l'opération s'effectue dans le cadre d'une fusion par voie d'absorption réalisée entre deux mutuelles sans agrément, toutes deux adhérentes de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau.

Il vous est également demandé de vous prononcer sur la résiliation à compter du 31 décembre 2012 de la convention de réassurance liant la Mutp à l'Union.

En effet, conformément aux décisions prises par le Conseil d'administration, des discussions ont été ouvertes au cours du premier trimestre 2012 entre les dirigeants de l'Union et ceux de la Mutp afin de convenir des modalités d'évolution de l'activité de la Mutp au travers la création d'un cabinet de courtage, qui travaillerait dans le cadre d'une délégation de gestion accordée par Monceau Générale Assurances, société qui porterait les risques.

Ce schéma permettait de répondre au souci de l'Union de ne plus supporter les risques majeurs actuellement encourus du fait d'une politique hasardeuse de souscription conduite par la Mutp de contrats en dehors de tout contrôle et dans des conditions qui sortent du cadre des traités de réassurance. Il permettait également de répondre au souhait des dirigeants et des salariés de la Mutp de garder une certaine autonomie de gestion via le cabinet de courtage.

Pour les raisons déjà évoquées supra, à deux jours de l'extinction du délai de préavis et afin de préserver les droits de l'Umam, le Président de l'Union a adressé au Président de la Mutp un courrier l'informant de la résiliation de la convention de réassurance à compter du 31 décembre 2012. Cette décision a été entérinée par le Conseil de l'Union.

Ainsi, vous êtes invités à approuver la résiliation à compter du 31 décembre 2012 de la convention de réassurance liant l'Umam et la Mutp.

Après lecture par les commissaires aux comptes de leurs différents rapports, vous aurez à vous prononcer sur les résolutions proposées par le Conseil d'administration. En particulier, les mandats d'administrateurs de M. Gilles Dupin, Vice-président de la Mutuelle Centrale d'Assurance, et de M. Léon Ethève, Président de la Fram, arrivant à échéance, il vous est proposé de les renouveler. Leur mandat expirera à l'occasion de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Au terme de ce rapport, nous tenons à remercier vivement les mutuelles adhérentes et leurs sociétaires pour leur confiance ainsi que l'ensemble des collaborateurs agissant pour la mutuelle, au sein des membres comme des GIE du Groupe pour le travail accompli au cours de cet exercice.

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 20 11 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (UMAM), tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Union à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise financière de la zone euro qui est accompagnée d'une crise de liquidité et économique, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L. 823.9 du code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes sociaux de votre société, sont estimés selon des modalités réglementaires et en utilisant des données statistiques et des techniques actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note 3.2 de l'annexe. Nous nous sommes assurés de la cohérence d'ensemble des hypothèses et des modèles de calcul retenus par votre Union ainsi que de la conformité des évaluations obtenues avec les exigences de son environnement réglementaire et économique.
- La provision pour dépréciation à caractère durable sur le portefeuille titres est évaluée selon les modalités relatées dans la note 3.2 de l'annexe. Les valeurs recouvrables, les horizons de détention et la capacité de votre société à détenir ces titres sur ces horizons n'appellent pas de commentaire de notre part.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux mutuelles adhérentes sur la situation financière et les comptes annuels..

Fait à Courbevoie, le 25 mai 2012

Le Commissaire aux comptes

Mazars



Nicolas Robert

Compte de résultats au 31 décembre 2011

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1 COMPTE TECHNIQUE

Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes 2010
----------------------	------------------------------	----------------------	---------------------------

1 Primes acquises		17 617	14 646	2 971	6 822
1a Primes	+	16 988	14 646	2 342	6 787
1b Variation de primes non acquises	+/-	-629	-	-629	-35
2 Produit des placements alloués	+	152	-	152	222
3 Autres produits techniques	+	-	-	-	-
4 Charges des sinistres		15 796	12 087	3 709	5 828
4a Prestations et frais payés	-	13 623	9 110	4 513	5 334
4b Charges des provisions pour sinistres	+/-	2 174	2 977	-803	494
5 Charges des autres provisions techniques		-1 129	-	-1 129	-509
6 Participation aux résultats	-	-	-	-	-
7 Frais d'acquisition et d'administration		3 899	5 455	-1 556	-303
7a Frais d'acquisition	-	2 641	-	2 641	3 135
7b Frais d'administration	-	1 258	-	1 258	1 591
7c Commissions reçues des réassureurs	+	-	5 455	-5 455	-5 029
8 Autres charges techniques	-	1 539	-	1 539	1 604
9 Variation de la provision pour égalisation	+/-	-	-	-	-

Résultat technique non vie		-2 335	-2 895	560	423
-----------------------------------	--	---------------	---------------	------------	------------

2

COMPTE NON TECHNIQUE

Opérations	Opérations
2011	2010

1 Résultat technique		560	423
3 Produits des placements		1 062	484
3a Revenu des placements	+	264	245
3b Autres produits des placements	+	38	65
3c Profits provenant de la réalisation des placements	+	760	174
4 Produits des placements alloués	+	-	-
5 Charges des placements		806	222
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers		145	150
5b Autres charges des placements	-	70	53
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-	591	18
6 Produits des placements transférés	-	152	222
7 Autres produits non techniques	+	562	654
8 Autres charges non techniques	-	205	-
9 Résultat exceptionnel		21	87
9a Produits exceptionnels	+	33	107
9b Charges exceptionnelles	-	12	20
10 Participation des salariés	-	-35	102
11 Impôt sur les bénéfices	-	-288	31
12 Résultat de l'exercice		1 365	1 072

Bilan au 31 décembre 2011

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1	ACTIF	2011	2010
1	Compte de liaison avec le siège	-	-
2	Actifs incorporels	-	-
3	Placements	13 739	14 372
3a	Terrains et constructions	212	212
3b	Placements dans des entreprises liées	-	-
3c	Autres placements	13 521	14 153
3d	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	6	7
4	Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	-	-
5	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	23 454	20 477
5a	Provisions pour primes non acquises non vie	-	-
5b	Provisions d'assurance vie	-	-
5c	Provisions pour sinistres vie	-	-
5d	Provision pour sinistres non vie	23 454	20 477
5e	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	-	-
5f	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
5g	Provisions d'égalisation	-	-
5h	Autres provisions techniques vie	-	-
5i	Autres provisions techniques non vie	-	-
5j	Provisions techniques des contrats en unités de comptes vie	-	-
6	Créances	5 353	4 810
6a	Créances nées d'opérations d'assurance directe	1 131	1 273
6aa	Primes restant à émettre	36	130
6ab	Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	1 095	1 144
6b	Créances nées d'opérations de réassurance	-	2
6c	Autres créances	4 221	3 535
6ca	Personnel	-	-
6cb	État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	298	9
6cc	Débiteurs divers	3 924	3 525
7	Autres actifs	388	1 768
7a	Actifs corporels d'exploitation	122	164
7b	Comptes courants et caisse	266	1 604
8	Comptes de régularisation - Actif	440	712
8a	Intérêts et loyers acquis non échus	113	169
8b	Frais d'acquisition reportés	127	225
8c	Autres comptes de régularisation	201	319
9	Différence de conversion	-	-
Total de l'actif		43 374	42 140

1 Capitaux propres :	4 674	3 718
1a Fonds d'établissement et fonds social complémentaire constitué	6 500	9 066
1c Réserves de réévaluation	-	-
1d Autres réserves	1 309	1 719
1e Report à nouveau	-4 500	-8 138
1f Résultat de l'exercice	1 365	1 072
2 Passifs subordonnés	1 524	2 287
3 Provisions techniques brutes	34 022	33 567
3a Provisions pour primes non acquises non vie	882	1 511
3b Provisions d'assurances vie	-	-
3c Provisions pour sinistres vie	-	-
3d Provision pour sinistres non vie	32 067	29 854
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	-	-
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
3g Provisions pour égalisation	-	-
3h Autres provisions techniques vie	-	-
3i Autres provisions techniques non vie	1 073	2 202
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte vie	-	-
5 Provisions pour risques et charges	545	547
6 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	303	352
7 Autres dettes	2 173	1 560
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 771	357
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	120	759
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-
7d Dettes envers des établissements de crédit	-	-
7e Autres dettes	282	444
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	-	-
7ec Personnel	-	-
7ed État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	6	100
7ee Créanciers divers	276	343
8 Comptes de régularisation - Passif	134	108
9 Différence de conversion	-	-

Total du passif

43 374

42 140

Annexe aux comptes 2011

Les sommes portées dans la présente annexe sont arrondies au millier d'euros le plus proche et exprimées en milliers d'euros.

1 Faits marquants de l'exercice

Structure fédérant au 31 décembre 2011 neuf sociétés mutuelles d'assurances, en les réassurant à 100% et en se portant caution solidaire de leurs engagements dans les conditions fixées à l'article L. 322-26-3 du Code des assurances, l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau s'est attachée en 2010 tirer les conséquences du rapport produit par le Service du Contrôle des Assurances mettant en exergue l'absence totale de contrôle par l'Union de l'activité développée par ses adhérents, et des risques qu'ils souscrivent.

En 2010, le travail s'était concentré sur les cas des Assurances Mutuelles Méditerranéennes, de la Mutuelle d'Assurances de Guadeloupe (Mag) et de la Comtoise, qui constituaient les urgences prioritaires. Dans le prolongement de ces travaux et réflexions menés durant l'exercice 2010, deux de ces dossiers ont aboutis en 2011 :

- Le portefeuille des Assurances Mutuelles Méditerranéennes a été résilié dans sa totalité, une partie des affaires ayant été re-souscrites par Monceau Générale Assurances. La société a ensuite été absorbée par la Mutuelle Centrale d'Assurances ;
- Quant à la Mutuelle d'Assurances de Guadeloupe, le problème posé par la démission du conseil d'administration abandonnant la mutuelle à l'administrateur provisoire nommé par le Tribunal de Pointe à Pitre a trouvé une solution : le portefeuille avec ses droits et obligations a été transféré à effet du 1er janvier 2011 à Monceau Générale Assurances. La Mutuelle d'Assurances de Guadeloupe a ensuite été absorbée par la Mutuelle Centrale d'Assurances.

Ces deux opérations ont eu pour effet en 2011 d'abaisser de deux unités le nombre d'adhérents de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau, mais surtout de réduire pour l'avenir l'importance des risques souscrits et réassurés par elle, allégeant ses besoins futurs de marge de solvabilité.

Sur le plan comptable, l'exercice 2011 se caractérise par :

- une régression du chiffre d'affaires de 16 %, à 17.617 k€ contre 20.953 k€ au titre de 2010. Celle-ci a plusieurs raisons. La première est la baisse du volume d'affaires de mutuelles importantes de l'Union, comme la Mutuelle Centrale d'Assurances, dont le renforcement de la rigueur de gestion s'est traduit par une baisse d'environ 20 % de son chiffre d'affaires. Le portefeuille de la Comtoise a également été réduit, le volume de primes étant divisé par deux. La seconde tient à l'arrêt de l'activité de la Mag, qui a été absorbée par la Mutuelle Centrale d'Assurances à effet du 1er janvier 2011 tandis que son portefeuille de contrat a été transféré à Monceau Générale Assurances à compter de cette même date. Ces baisses de chiffre d'affaires sont en partie atténuées par une croissance des portefeuilles de la Master et de la Mutuelle des Musiciens ;
- Les résultats techniques se tiennent globalement très bien, la charge de sinistres est certes en légère augmentation, à 15.796 k€ contre 15.507 k€ en 2010, mais est pénalisée par la dégradation de plus de 5 M€ d'un sinistre corporel en RC automobile relatif à 2007 sur le portefeuille de la Master, qui pourrait in fine se terminer sans suite. Malgré cela, le déficit technique brut de réassurance est limité à 2.335 k€ ;
- une diminution 27,5 % des frais généraux supportés par l'entreprise, à 7.126 k€ contre 9.834 k€, s'expliquant par une bonne maîtrise des frais engagés par les groupements de moyens auxquels participe la société, qui ne dispose pas de moyens propres ;

- un soutien du réassureur mutualiste, qui, depuis deux exercices déjà, a accepté de renoncer à une commission variable avec les résultats pour y substituer un système de commission fixe. La réassurance bonifie le compte technique brut de 2.895k€, contre 577 k€ en 2010, cette forte augmentation étant due à la cession d'une part très importante du mali sur le sinistre de la Master mentionné supra ;
- un résultat comptable en excédent de 1.365 k€, contre 1.072 k€ en 2010, bienvenu pour conforter les fonds propres comptables de l'entreprise.

Au 31 décembre 2011, ceux-ci s'élèvent à 4.674 k€, excédant ainsi le montant du fonds de garantie à constituer (3.500 k€) lui-même supérieur à l'exigence réglementaire de marge de solvabilité (1.987 k€). Si l'on prend en compte, à l'intérieur des plafonds prévus par la réglementation, les dettes subordonnées (994 k€), le montant du rappel de cotisation possible pour le même montant, les éléments constitutifs de marge atteignent 6.662 k€, renforçant l'apparence d'une situation financière confortable. L'état de couverture des engagements réglementés par des actifs admis laisse apparaître un excédent de 5.169 k€.

Enfin, la société a bénéficié des compétences mises à disposition par son réassureur mutualiste pour préparer l'entrée en vigueur de la directive "solvabilité II", prévue à ce stade au 1er janvier 2014. Au regard des résultats des tests effectués notamment à l'occasion de l'enquête d'impact n°5 préalable à l'entrée en vigueur de cette directive, l'Union satisferait aux futures exigences réglementaires de solvabilité.

Un optimisme excessif ne serait toutefois être de mise : d'une part parce que les excédents de couverture de la marge de solvabilité calculée dans le futur référentiel sont très faibles au regard de la volatilité, reconnue par tous, des résultats auxquels conduisent les formules employées ; d'autre part, parce que les carences de l'entreprise en matière de contrôle pourront être pénalisées, s'il n'y est pas remédié d'ici là, par une exigence accrue de marge à constituer.

2 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

La situation de la Mutp au sein de l'Union a évolué au cours des premiers mois de 2012. Fin 2011 des discussions avaient permis de progresser dans la recherche d'une solution qui satisfasse l'ensemble des parties, au travers le projet de création d'un cabinet de courtage par le personnel salarié de la Mutp, auquel Monceau Générale Assurances aurait délivré une convention de souscription avec délégation de gestion. Des difficultés rencontrées ensuite ont retardé l'avancement des travaux, perturbés par le comportement du directeur des opérations de la Mutp, qui s'est en particulier opposé à l'examen des affaires en portefeuille par les représentants de l'Union. Cette situation a conduit l'Union à résilier la convention de réassurance signée avec la Mutp à effet du 31 décembre 2012.

3 Informations sur le choix des méthodes utilisées

3.1 Introduction

Les comptes sont établis conformément aux articles L 123-12 à L 123-22 du Code du commerce, en tenant compte des dispositions particulières contenues dans le Code des assurances.

Les comptes de l'exercice respectent les dispositions du décret n°94-481 du 8 juin 1994 et l'arrêté du 20 juin 1994 transposant la directive n°91-674/CEE du 19 décembre 1991 concernant les comptes sociaux et comptes consolidés des entreprises d'assurance et l'arrêté du 19 avril 1995 portant modification des règles de constitution de certaines provisions techniques d'assurance.

3.2 Informations sur le choix des méthodes utilisées

Cotisations

Les cotisations comprennent les cotisations de l'exercice, nettes d'annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre et de la variation des cotisations à annuler.

Provision pour cotisations non acquises

La provision pour cotisations non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre relatives à la couverture du risque dû ou des exercices suivants l'exercice d'arrêté.

Elle est calculée contrat par contrat au prorata entre le nombre de jours résiduels et la date de clôture et le nombre de jours total de la période de garantie couverte par les cotisations émises.

Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

Sinistres

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les commissions et les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation nette des recours à encaisser du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Depuis 2005, celles-ci incluent le chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés dans chaque mutuelle de l'Union.

Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres (incluant les frais de gestion) susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour cotisations non acquises.

Conformément aux prescriptions du Code des Assurances, les frais de gestion retenus pour le calcul de la provision pour risque en cours sont les frais de règlement des sinistres, les frais d'acquisition et les frais d'administration. Pour ces derniers, il n'est pas tenu compte des frais immédiatement engagés, c'est-à-dire les frais liés à l'émission et à l'encaissement des cotisations.

Les provisions mathématiques des rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires des rentes mis à sa charge.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarées ou non encore déclarées), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages ouvrages une provision pour sinistres non encore manifestés, calculée conformément à la méthode fixée par l'article A 331-21 du Code des assurances.

Provision pour égalisation

Néant

Opérations de réassurance acceptées externes à l'Union

Néant

Opérations d'assurance cédées

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités. Les titres nantis par les réassureurs (cessionnaires ou rétrocessionnaires) en garantie de leurs engagements sont inscrits au hors bilan dans le tableau des engagements reçus et donnés.

Évaluation à la clôture de l'exercice des terrains et constructions et parts de sociétés civiles immobilières ou foncières.

Les immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotés sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient ou pour la valeur fixée, après expertise, par la Commission de Contrôle des Assurances.

Les immeubles sont amortis sur leur durée d'utilisation économique estimée à compter de leur date d'acquisition. Les durées de vie estimées sont comprises, selon la nature de l'immeuble et sa location, entre 50 et 100 ans.

La valeur de réalisation des immeubles et des parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par la Commission de Contrôle des Assurances. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation

annuelle, certifiée par un expert accepté par la Commission de contrôle des assurances.

Valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat.

Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- pour les titres cotés au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché ;
- pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

Provision pour dépréciation des valeurs mobilières à revenu fixe

Les moins-values latentes éventuelles résultant de la comparaison de la valeur comptable, incluant les différences sur les prix de remboursement (surcotes/décotes), et de la valeur de réalisation ne font normalement pas l'objet de provisions pour dépréciation. Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée en application de l'article R332-19.

Provisions sur les placements immobiliers, valeurs mobilières à revenus variables

Pour chaque placement, pris individuellement, autre que les valeurs mobilières à revenu fixe, une provision est constatée à l'actif en cas de dépréciation à caractère durable.

Le Conseil National de la Comptabilité a émis un avis sur la méthodologie d'évaluation de cette provision. En application de cet avis, il est constitué ligne par ligne une provision pour dépréciation à caractère durable lorsque pendant 6 mois au moins la valeur vénale de l'actif considéré est inférieure de plus de 20% (30% pour l'inventaire 2002) de son prix de revient, et se trouve dans cette situation à la date d'inventaire. Une provision pour dépréciation à caractère durable est également constituée pour tous les actifs faisant l'objet d'une telle provision à l'inventaire précédent. Lorsque l'actif est destiné à être cédé, la provision constituée est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale. Dans le cas contraire, la provision est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale au 31 décembre multipliée par le coefficient 1,159 (calculé en supposant une durée de détention moyenne de 5 ans et une revalorisation annuelle au taux sans risque de 3%).

Enfin, lorsque, globalement, les placements autres que les valeurs mobilières à revenus fixes ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur comptable nette d'éventuelles provisions pour dépréciation à caractère durable, une provision technique baptisée Provision pour Risque d'Exigibilité est constituée pour tenir compte de l'écart entre ces deux valeurs, en application des dispositions du décret publié au J.O. du 24 décembre 2003.

Produits et charges des placements

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (loyers, dividendes, coupons, intérêts des prêts).

Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements.

Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements.

Les plus ou moins values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du "premier entré premier sorti" (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice. Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenus fixes estimés conformément aux dispositions de l'article R 332-19 du Code des Assurances, le profit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle, au taux actuariel de rendement calculé lors de l'acquisition du titre, fait l'objet d'une dotation par le compte de résultat à la réserve de capitalisation, incluse dans les fonds propres. En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation, dans la limite du montant de celle-ci.

Les produits et charges de placements sont enregistrés au compte de résultat non technique. La quote-part des produits financiers nets revenant aux provisions techniques est transférée au compte de résultat technique non-vie.

Frais de gestion et commissions

Les frais de gestion (et les commissions versées) liés à l'activité d'assurance sont enregistrés selon leur nature. Ils sont ensuite classés pour la présentation des comptes selon leur destination, par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement au regard de la structure et de l'organisation interne de la société.

Les frais de gestion sont de deux natures :

- Frais généraux propres à l'Umam
- Frais généraux issus de la répartition des frais des GIE auxquels adhère l'Umam

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- Les frais de règlement des sinistres qui incluent notamment les frais des services règlement (les commissions versées au titre de la gestion des sinistres), les frais de contentieux liés aux sinistres,
- Les frais d'acquisition qui incluent notamment (les commissions d'acquisition), les frais des réseaux commerciaux et des services chargés de l'établissement des contrats, de la publicité, du marketing,
- Les frais d'administration qui incluent notamment (les commissions d'apérition, de gestion et d'encaissement), les frais des services chargés du «terme», de la surveillance du portefeuille, de la réassurance acceptée et cédée, ainsi que les frais de contentieux liés aux primes,
- Les charges des placements qui incluent notamment les frais des services de gestion des placements, y compris les honoraires, (commissions) et courtages versés,
- Les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à l'une des autres destinations, notamment les charges de direction générale.

Opérations en devises

Néant

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique).

Lorsqu'à la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

Engagements hors bilan

L'admission au statut de mutuelle associée de la Mutuelle Centrale de Réassurance et de Monceau Assurances est matérialisée par une convention de réassurance de durée. Ces conventions précisent qu'en cas de résiliation, la mutuelle associée désireuse de mettre fin à son statut rembourse, le cas échéant, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant des dites conventions de réassurance de durée. Il n'y a pas lieu d'inscrire au hors bilan les sommes qui seraient dues par notre société à la MCR et/ou à Monceau Assurances en cas de résiliation, puisqu'il est fait application du principe comptable général d'établissement des comptes en supposant la continuité de l'exploitation. Dans l'hypothèse où, à la date d'arrêté du bilan, la société a pris la décision de résilier l'une de ses conventions marquant adhésion au statut de Mutuelle Associées, les dettes éventuelles de la société sont inscrites au passif du bilan. Si de telles résiliations étaient intervenues le 31 décembre 2011, notre société devrait à ce titre à la Mutuelle Centrale de Réassurance 3.125.376 € et rien à Monceau Assurances mutuelles associées.

Impôt

L'impôt enregistré au compte de résultat correspond à l'impôt payable au titre de l'exercice en application des règles fiscales en vigueur.

4

Informations sur les postes du bilan

4.1

Actif

4.1.1

Placements immobiliers

Montants bruts

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Agencement, aménagement des immeubles	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	212	-	-	212
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	212	-	-	212
TOTAL BRUT	212	-	-	212

Montant des amortissements

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Agencement, aménagement des immeubles	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	-	-	-	-
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS	-	-	-	-

Montant nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Terrains	-	-
Constructions	-	-
Agencement, aménagement des immeubles	-	-
Sous-total	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	212	212
Versements restant à effectuer	-	-
Sous-total	212	212
TOTAL NET	212	212

4.1.2

Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Valeurs brutes

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-	-	-
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Provisions

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotations	Reprise	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-	-	-
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS	-	-	-	-

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-
Prêts sociétés du groupe	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-
TOTAL	-	-

4.1.3 Autres placements

Valeurs brutes au 31/12/2011

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	6 066	277	202	6 140
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	7 135	137	844	6 428
Prêts et avances sur polices	-	-	-	-
Autres placements	731	-	-	731
Valeurs remises en nantissement	223	-	-	223
TOTAL BRUT	14 154	414	1 046	13 522

Provisions

Intitulé	Amortissements et provisions à l'ouverture		Mouvements		Amortissements et provisions à la clôture	
	Amortissements	Provisions	Dotations	Reprises	Amortissements	Provisions
Actions et autres titres à revenus variables		-	1	-	-	-
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances sur polices	-	-	-	-	-	-
Autres placements	-	-	-	-	-	-
Valeurs remises en nantissement	-	-	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-	-	1	-	-	-

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	6 066	6 140
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	7 135	6 428
Prêts et avances sur polices	-	-
Autres placements	731	731
Valeurs remises en nantissement	223	223
TOTAL NET	14 154	13 521

4.1.4 État récapitulatif des placements

1) Placements

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2010
1. Placements immobiliers	212	212	227	212
- dans l'OCDE	212	212	227	212
- hors OCDE	-	-	-	-
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	2	2	2	2
- dans l'OCDE	2	2	2	2
- hors OCDE	-	-	-	-
3. Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)	6 670	6 670	6 649	6 595
- dans l'OCDE	6 670	6 670	6 649	6 595
- hors OCDE	-	-	-	-
4. Parts d'OPCVM à revenu fixe	199	199	180	199
- dans l'OCDE	199	199	180	199
- hors OCDE	-	-	-	-
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	6 093	6 306	6 174	7 050
- dans l'OCDE	6 093	6 306	6 174	7 050
- hors OCDE	-	-	-	-
6. Prêts hypothécaires	-	-	-	-
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés	-	-	-	-
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	228	230	238	230
- dans l'OCDE	228	230	238	230
- hors OCDE	-	-	-	-
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces	1	1	1	1
- dans l'OCDE	1	1	1	1
- hors OCDE	-	-	-	-
10. Actifs représentatifs de contrats en UC	-	-	-	-
- Placements immobiliers	-	-	-	-
- Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	-	-	-	-
- OPCVM détenant des titres à revenu fixe	-	-	-	-
- Autres OPCVM	-	-	-	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
11. Total des lignes 1 à 10	13 406	13 619	13 471	14 288
dont :				
- placements évalués selon l'article R 332-19	6 316	6 530	6 406	7 272
- placements évalués selon l'article R 332-20	7 090	7 089	7 065	7 016
- placements évalués selon l'article R 332-5	-	-	-	-
dont, pour les entreprises visées à l'article L 310-1 :				
- valeurs affectables à la représentation des provisions autres que celles visées ci-dessous	13 177	13 389	13 232	14 058
- valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance	-	-	-	-
- valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	229	231	238	230
- valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	-	-	-	-
- autres affectations ou sans affectation	-	-	-	-

Le tableau suivant présente le rapprochement entre l'état des placements ci-dessus et le montant des placements au bilan.

	2010			2011		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Montant des placements à l'actif du bilan	14 155	14 372	14 779	13 406	13 739	13 471
Amortissement de Surcote		-108			-134	
Amortissement de Décote		-24			-15	
Montant des placements dans l'état récapitulatif des placements	14 155	14 288	14 779	13 406	13 619	13 471

2) Actifs pouvant être affectés à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)

Néant.

3) Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance

Néant

4) Autres informations

a) Montant des comptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste "Terrains et constructions".

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2010
Immeubles d'exploitation				
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	-	-	-	-
Autres immobilisations				
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	212	212	227	212
Total	212	212	227	212

b) Droits réels et parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées dans le poste "Terrains et constructions".

Néant.

c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 332-19

	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Valeur de remboursement	7 360	5 974
Valeur nette	7 272	6 530
SOLDE NON AMORTI	88	-556

4.1.5 Créances au 31 décembre 2011

	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011	dont créances de moins d'un an	dont créances à plus d'un an
Primes à émettre	130	36	36	-
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	1 144	1 095	1 095	-
Créances nées d'opérations de réassurance	2	-	-	-
Autres créances	3 535	4 221	4 221	-
Total	4 810	5 353	5 353	-

4.1.6 Comptes de régularisation-actif

Libellé	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Intérêts courus non échus	169	113
Intérêts à recevoir	-	-
Frais d'acquisition reportés	225	127
Différences sur les prix de remboursement	24	15
Autres	295	186
TOTAL COMPTE DE REGULARISATION - ACTIF	712	440

4.1.7 Filiales et participations

Nom	Forme juridique	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres à la clôture	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant	Prêt
Filiales (50 % au moins du capital est détenu par la société)									
Société Civile des Minimes 65, rue de Monceau 75008 Paris Immobilier	Société Civile Particulière	95,86%	212	235	-	-9	-	-	-
Participations (10 à 50 % du capital est détenu par la société)									
Néant									

4.2 Éléments du passif

4.2.1 Capitaux propres

Libellé	Montant au 31/12/2010	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2011
Fonds d'établissement	9 066		2 566	6 500
Réserve complémentaire fonds d'établissement	-	-	-	-
Autres réserves	130	-	-	130
Réserve de capitalisation	1 589	-	410	1 178
Réserve de solvabilité				
Sous total	10 784	-	2 976	7 809
Report à nouveau	-8 138	-	-3 637	-4 500
Résultat de l'exercice	1 072	-	-	1 365
TOTAL	3 718	-	2 976	4 674

4.2.2 Passifs subordonnés

Nature juridique de la dette	Montant	Devise	Taux d'intérêt	Possibilité de remboursement anticipé	Condition de subordination
Prêt subordonné	1 524	EUR	6,00%	oui	-
Emprunt complémentaire fonds d'établissement (remboursé en 2011)	-	EUR	5,38%	oui	-

4.2.3 Provisions pour risques en cours

Catégories	Primes émises non acquises à la clôture	Provision pour risques en cours	
		31/12/2011	31/12/2010
Domages Corporels individuels	258	-	-
R.C Automobile	2 689	14,61	41,10
Domages Automobile	8 524	-	-
Domages aux biens des particuliers	2 083	87,65	63,40
Domages aux biens des professionnels	2 165	-	12,76
Domages aux biens agricoles	147	-	1,40
Catastrophes naturelles	525	-	-
Responsabilité Civile	297	-	0,68
Pertes pécunières	260	-	-
Divers	-	-	-
Transport	38	-	-
Acceptations	-	-	-
Total	16 988	102	119

4.2.4

Évolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à régler

Année d'inventaire	Année de survenance		
	2007	2008	2009

Exercice 2009			
Règlements	12 402	13 628	7 360
Provisions	1 791	2 888	8 761
Total charge de sinistres	14 193	16 516	16 120
Primes Acquis	23 184	23 645	23 264

Ratio S/P	61%	70%	69%
-----------	-----	-----	-----

Année d'inventaire	Année de survenance			
	2007	2008	2009	2010

Exercice 2010				
Règlements	12 589	13 960	11 565	6 474
Provisions	1 197	2 057	4 240	8 520
Total charge de sinistres	13 786	16 017	15 805	14 994
Primes Acquis	20 529	20 677	20 936	21 409

Ratio S/P	67%	77%	75%	70%
-----------	-----	-----	-----	-----

Année d'inventaire	Année de survenance				
	2007	2008	2009	2010	2011

Exercice 2011					
Règlements	10 820	10 628	10 466	9 741	5 528
Provisions	5 964	1 272	3 289	4 300	5 062
Total charge de sinistres	16 784	11 900	13 754	14 041	10 590
Primes Acquis	17 096	17 092	17 091	17 200	17 675

Ratio S/P	98%	70%	80%	82%	60%
-----------	-----	-----	-----	-----	-----

(*) Montants bruts de frais de gestion UMAM et nets de recours

Libellé	2011			2010
	Montant brut	Montant réassuré	Montant net	Montant net

Provision pour sinistres à payer à l'ouverture	29 556	20 477	9 079	6 410
Règlements sur antérieur pendant l'exercice	6 282	4 571	1 712	1 400
Provision pour sinistres à la clôture	24 494	19 302	5 193	4 713
Boni (+) / Mali (-) sur antérieur	-1 221	-3 395	2 174	297

(*) Montants bruts de frais de gestion et nets de recours

4.2.5 Reprise de PRE

La valeur vénale globale au 31 décembre 2011 des actifs évalués conformément à l'article R332-20 étant inférieure de 24 k€ à leur valeur comptable, une provision a été comptabilisée pour le même montant dans les comptes 2011.

4.2.6 Provisions pour risques et charges

Libellé	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Provisions pour risques	9	7
Autres provisions pour risques	538	538
TOTAL	547	545

4.2.7 Dettes

	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011	dont dettes de moins d'un an	dont dettes à plus d'un an
Dettes pour dépôt en espèces reçus des cessionnaires	352	303	303	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	357	1 771	1 771	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	759	120	120	-
Dettes envers les établissements de crédits	-	-	-	-
Autres dettes	444	282	282	-
TOTAL	1 912	2 475	2 475	-

4.2.8 Comptes de régularisation-passif

Libellé	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Intérêts courus non échus	-	-
Amortissement sur les différences sur les prix de remboursement	108	134
Autres	-	-
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	108	134

4.2.9

Produits à recevoir / charges à payer

Charges à payer	2010	2011
Personnel		
Dettes provisionnées pour congés à payer	-	-
Dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats	-	-
Autres charges à payer	-	-
Organismes sociaux		
Charges sociales sur congés payés	-	-
Autres charges à payer	1	1
État		
Impôt société	-	-
Autres charges à payer	99	5
Autres charges à payer diverses	200	78
TOTAL	301	84
Produits à recevoir	2010	2011
Personnel	-	-
Organismes sociaux	-	-
État	9	298
Autres produits à recevoir	2 277	2 314
TOTAL	2 286	2 612

4.3

Hors bilan

Engagements donnés	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Engagements donnés aux adhérentes	-	-
Valeurs nanties au profit des cédantes	-	-
Engagements donnés divers	83	72
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	83	72
Engagements reçus	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Valeurs reçues en nantissement des Réassureurs	21 136	22 818
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	21 136	22 818

5

Notes sur les postes du compte de résultats

Voir tableau page suivante.

	Total	Dommages corporels ind & coll	Automobile RC	Automobile dommages	Dommages aux biens des particuliers	Dommages aux biens des professionnels	Dommages aux biens agricoles	Catastrophes naturelles	RC générale	Protection juridique et assistance	Pertes Pécuniaires	Transports	Dommage construction	RC Décennale construction	Credit Caution	Acceptation en France
		(20+21)	(22)	(23)	(24)	(25)	(26)	(27)	(28)	(29+30)	(31)	(34)	(35)	(36)	(37+38)	
Primes acquises	17 617	262	2 828	8 653	2 138	2 239	159	542	309	18	431	38	-	-	-	-
Primes	16 988	258	2 689	8 524	2 083	2 165	147	525	297	18	243	38	-	-	-	-
Variation de primes non acquises	-629	-4	-139	-129	-55	-74	-12	-17	-11	-	-189	-	-	-	-	-
Charges de prestations	14 667	68	6 161	5 070	2 303	880	39	78	62	13	-33	14	37	-55	-	31
Prestations et frais payés	13 623	54	3 953	5 618	2 467	1 013	54	121	236	12	98	6	-43	-	-	34
Variation des provisions pour prestations	1 044	14	2 208	-548	-164	-132	-15	-43	-174	1	-131	7	81	-56	-	-3
Solde de souscription	2 950	193	-3 332	3 582	-165	1 359	121	464	247	5	465	24	-37	55	-	-31
Frais d'acquisition	2 641	37	436	1 311	341	325	22	92	44	3	24	5	-	-	-	-
Autres charges nettes de gestion	2 797	24	713	1 238	400	272	16	61	42	3	19	4	4	-	-	-
Charges d'acquisition et de gestion nettes	5 438	62	1 149	2 549	741	597	38	153	86	6	43	9	4	-	-	-
Produits nets des placements	152	1	83	21	20	12	2	1	6	-	1	-	1	3	-	1
Participation aux résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde financier	152	1	83	21	20	12	2	1	6	0	1	0	1	3	-	1
Part des réassureurs dans les primes acquises	14 646	216	2 332	7 131	1 773	1 861	132	542	255	15	356	31	-	-	-	2
Part des réassureurs dans les prestations payées	9 110	24	2 408	3 910	1 681	709	39	110	149	9	65	4	1	-	-	-
Part des réassureurs dans les charges de provision pour prestations	2 977	25	3 852	-493	-52	-63	-11	-43	-104	1	-89	6	-3	-49	-	-
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	5 455	83	1 012	2 706	686	676	46	-	101	8	124	12	-	-	-	-
Solde de réassurance	-2 895	84	-4 939	1 009	-543	538	58	475	108	-3	256	9	3	49	-	2
Résultat technique	560	50	542	46	-343	235	27	-164	59	2	167	7	-43	9	-	-32
Hors compte																
Provisions pour primes non acquises à la clôture	882	5	102	276	245	131	17	44	18	-	38	6	-	-	-	-
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	1 511	9	241	405	300	205	29	61	29	-	227	5	-	-	-	-
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	32 067	360	19 747	3 391	3 733	2 200	457	36	1 421	19	63	61	87	295	-	197
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture (*)	29 854	343	16 026	3 948	4 075	2 476	471	87	1 603	18	203	53	4	347	-	200
Autres provisions techniques à la clôture	1 073	1	963	2	101	3	2	0	1	-	-	-	0	-	-	-
Autres provisions techniques à l'ouverture	2 202	1	2 123	-	63	13	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-

(*) Les provisions pour sinistres à payer à l'ouverture, sont retraitées de la variation de la provision pour frais de gestion des sinistres non cédées par les mutuelles adhérentes sur l'exercice pour 39 k€.

5.1 Règle d'allocation des produits financiers

Le nouveau plan comptable de 1995 ayant instauré une règle d'allocation des produits nets des placements, un montant de 152 k€ a été transféré du compte non technique au compte technique.

5.2 Ventilation des produits et charges de placement

Nature des charges	Montant
Intérêts	142
Frais externes de gestion	1
Frais internes	3
Frais de gestion des placements et intérêts financiers	145
Amortissement des différences de prix de remboursement	70
Amortissement matériel service financier	-
Dotation à la provision pour dépréciation à caractère durable	-
Autres charges des placements	70
Moins-values réalisées	571
Réévaluation des O.A.T.I.	21
Dotation à la réserve de capitalisation	-
Pertes provenant de la réalisation des placements	591
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	806

Nature des produits	Montant
Placements immobiliers	-
Autres placements - Entreprises liées	-
Autres placements - Autres	264
Revenus des placements	264
Produits de différences sur les prix de remboursement à percevoir	34
Reprise sur provision pour dépréciation à caractère durable	-
Produits financiers divers	4
Autres produits de placements	38
Plus-values sur réalisation de placements immobiliers	-
Plus-values sur réalisation de placements	8
Réévaluation des O.A.T.I.	137
Reprise sur la réserve capitalisation	615
Profits provenant de la réalisation de placements	760
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	1 062
NET	256

5.3 Charges par destination

Nature	Sinistres	Acquisition	Administration	Placements	Autres charges techniques	TOTAL
Charges externes	1 439	2 376	820	1	1 418	6 053
Charges internes	234	159	419	3	117	932
Dotations aux amortissements et aux provisions	11	7	20		4	42
Autres	-		-	-	-	98
TOTAL	1 685	2 641	1 258	4	1 539	7 126

5.4 Charges de personnel

La société n'a employé aucun salarié en 2011 .

5.5 Produits et charges exceptionnels et non techniques

	2011
Produits exceptionnels	
Autres produits exceptionnels	-
Profits sur exercices antérieurs	-
Produits exceptionnels issus du déversement classe9/classe6	24
Prix de vente immobilisations corporelles	-
Reprises de provisions pour charges exceptionnelles	9
Total produits exceptionnels	33
Charges exceptionnelles	
Autres pertes exceptionnelles	-
Pertes sur exercices antérieurs	-
Amendes et pénalité	-
Charges exceptionnelles issues du déversement classe 9/classe6	5
Valeur comptable des immobilisations corporelles cédées	-
Dotation provisions à caractère exceptionnel	7
Total charges exceptionnelles	12
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	21

5.6 Primes brutes émises

	2010	2011
Primes d'assurance directe en France	20 919	16 988
Primes d'assurance directe en UE	-	-
Primes d'assurance directe hors UE	-	-
TOTAL	20 919	16 988

6 Autres informations

6.1 Effectif présent à la clôture de l'exercice

Néant.

6.2 Indemnités versées aux administrateurs

Au cours de l'exercice 2011,

- 4.200 € bruts ont été alloués aux administrateurs au titre d'indemnités de temps passé (soit 3.715 € nettes de prélèvements sociaux),
- 1.539 € leur ont été remboursés sur justificatifs au titre des frais exposés par eux.

6.3 Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Au cours de l'exercice 2011,

- 81.178 € T.T.C ont été versés au Cabinet Mazars au titre du commissariat aux comptes.

6.4 Combinaison des comptes

En application de l'article R 345-1-2 du Code des assurances, le conseil d'administration de l'Umam a désigné la société de réassurance mutuelle Monceau Assurances mutuelles associées, dont le siège est situé au 65 rue de Monceau à Paris 8ème, pour combiner les comptes sociaux de l'entreprise.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 12 JUIN 2012

RÉSOLUTIONS

À TITRE ORDINAIRE

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, et donne, pour cet exercice, quitus de leur gestion aux membres du conseil d'administration.

Résolution adoptée par huit voix pour et une voix contre, celle de la Mutp

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports spéciaux du commissaire aux comptes, donne acte au conseil d'administration qu'il lui a été rendu compte des opérations visées aux articles R.322-57 et R.322-103 du code des assurances, effectuées au cours de l'exercice 2011.

Résolution adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter l'excédent de l'exercice, 1.365.481 euros au compte "report à nouveau".

Résolution adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

L'assemblée générale prend acte qu'au cours de l'exercice 2011, 4.200 euros ont été alloués aux administrateurs au titre d'indemnités de temps passé, correspondant à un versement net de charges sociales de 3.714,58 euros.

Résolution adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution

L'assemblée générale prend acte qu'au cours de l'exercice 2011, 1.539,20 euros ont été remboursés sur justificatifs aux administrateurs au titre des frais exposés par eux.

Résolution adoptée à l'unanimité

Sixième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat d'administrateur de M. Gilles Dupin.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Résolution adoptée à l'unanimité

Septième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat d'administrateur de M. Léon Ethève.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Résolution adoptée à l'unanimité

À TITRE EXTRAORDINAIRE

Huitième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration, ratifie la décision dudit conseil d'administration de résilier à effet du 31 décembre 2012 la convention de réassurance et de concours technique liant l'Umam à la Mutp. Cette résiliation met fin à la caution délivrée par l'Union à la Mutp en application de l'article L 322-26-3 du Code des assurances.

Résolution adoptée à l'unanimité

Neuvième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration, ratifie la décision dudit conseil d'administration de soutenir le projet de transfert du portefeuille de contrats de la Fram à Monceau Générale Assurances à effet du 1^{er} janvier 2012 d'une part, de fusion absorption de la Fram par la Mutuelle Centrale d'Assurances à la même date d'autre part.

Résolution adoptée à l'unanimité

Dixième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.

Résolution adoptée à l'unanimité



Union des Mutuelles d'Assurances Monceau

Union de sociétés d'assurances mutuelles

Entreprise régie par le Code des assurances - Siret 784 338 717 00019

Prestation d'assurance exonérée de T.V.A. (art. 261-C du Code général des impôts)

Numéro de T.V.A. intracommunautaire : FR 57 784 338 717 000 19

Siège social : 65, rue de Monceau - 75008 Paris

Siège administratif : 36, rue de Saint-Pétersbourg - B.P. 677 - 75367 Paris cedex 08

Tél. : 01 49 95 79 79 - Fax : 01 40 16 43 21

www.monceauassurances.com